

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt février, Le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 19 février 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 février 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 février 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 19 février 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : François SALAGNAC

Délibération 03 – Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2025 – association AS Panazol football

Le Conseil Municipal est invité à accorder une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention de fonctionnement 2025 de l'association AS PANAZOL FOOTBALL, destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement au cours du premier trimestre.

Cette avance a pour objectif d'assurer la continuité de fonctionnement du Club, et de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2025, le 17 mars 2025.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Panazol adopté le 20 février 2025,

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 10 février 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des actions de l'Association AS PANAZOL FOOTBALL jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** à l'association AS PANAZOL FOOTBALL une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2025, afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 ;
- **PRÉCISE** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 20 février 2025

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/02/2025

Publié ou notifié

21/02/2025

Le Maire,

Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB03

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/02/2025

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2025 - association AS PANAZOL FOOTBALL

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 20/02/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib03-versement avance sur la subvention exercice 2025-AS Panazol Football.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250220-DELIB03-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/02/2025